



## Domaine 25 - Arts du Spectacle et Techniques de Communication

Année académique 2025 - 26

### Son

**Bachelier de Type court - 180 crédits**

#### Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

Construire une carrière sur une vibration de l'air représente bien le paradoxe permanent de l'enseignement du son. Impalpable, mais porteur de sens, le son est un art du temps et, de ce fait, est toujours victime de son incapacité à se figer. Le son ne peut s'apprendre que par la relation avec son origine et par l'outil qui le transmet. Il ne prend de valeur que par la connaissance de son objet et par les modifications qu'il subit pour atteindre l'auditeur·ice.

L'enseignement du son à l'INSAS se caractérise d'abord par une approche polyvalente des différents domaines, réunissant tant le son lié à l'image (cinéma et télévision) que le son autonome (musique et radio). Dans chacun de ces domaines, l'approche se veut culturelle, c'est-à-dire qu'elle se distingue clairement de l'approche instrumentale en favorisant le contenu et non une simple dextérité. Elle nécessite l'acquisition de nombreuses connaissances des domaines artistiques et scientifiques, ramenant sur le même plan la physique et la musique, l'acoustique et l'histoire du cinéma.

L'objectif n'est pas de former des technicien·ne·s immédiatement efficaces ou performant·e·s, mais bien des opérateur·ice·s pensant·e·s, capables, à terme, d'assumer le rôle d'interprète entre un·e créateur·ice et son public, capables de maîtriser non des machines, mais bien un processus de transmission du discours.

La méthode repose sur les principes généraux de l'école: répartition équilibrée des cours théoriques et travaux pratiques, du travail en équipe et de la recherche en solitaire. Une part importante est réservée à l'expérimentation, tandis que la compréhension des critères professionnels s'effectue au travers de stages. La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiant·e·s des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.

Le cursus Son se différencie des enseignements spécialisés par une approche plus interdisciplinaire, ne privilégiant aucun axe, permettant ainsi aux aspects spécifiques d'enrichir la perception générale.

#### Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son;
8. Maîtriser les potentialités narratives du son;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers.

**Bloc B1****60 crédits****Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)**

Identifiant de l'UE

**Pratique artistique fondamentale**

UE.SON.B1.1

Descriptif	Exploration des pratiques artistiques fondamentales du son et de l'image du cinéma de fiction et documentaire, à travers divers exercices. Initiation pratique aux différentes spécialités qui contribuent à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle.
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire
Crédits ECTS	25 cr
Pondération	8%
Volume horaire	387 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Initiation au son	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Pilote : préparation + tournage	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Pilote : mixage	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	PVD : prise de son	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	PVD : Mixage	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	PVD : prise de vues	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage image)	PVD : montage	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Écriture)	PVD : choix du sujet et scénarisation	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Radio-TV (Réalisation radio-télévision)	PVD : préparation + tournage	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage son)	Zodiac	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage image)	Initiation au montage	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)	Photographie	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Découpage	2	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif		Approche des bases scientifiques destinées à aborder les disciplines de l'image et du son.							
Obligatoire/optionnelle		Obligatoire							
Crédits ECTS		16 cr							
Pondération		6%							
Volume horaire		322 h							
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)		1,7,8							
Niveau de certification		6							
Prérequis									
Corequis									
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français							
Position Chronologique de l'UE		B1							
Quadrimestre de programmation		12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)							
Evaluation		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.							
Service responsable de l'organisation		Bureau d'Etude et de Programmation							
Service responsable de l'évaluation		Secrétariat des étudiants							
Activités d'apprentissages (AA)									
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation				
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Mise en place film	1	obligatoire	TP				
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique)	Informatique 1	1	obligatoire	TE				
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électricité)	Électricité	2	obligatoire	EE				
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Techniques audiovisuelles	1,5	obligatoire	EC/TE				
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du montage)	Initiation instrumentale au montage	0,5	obligatoire	TP				
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Initiation instrumentale à l'image	0,5	obligatoire	TP				
Technique	Théorie et pratique du son (Électroacoustique)	Électroacoustique 1	2	obligatoire	EE				
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Initiation instrumentale au son	0,5	obligatoire	TP				
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Introduction à la prise de son	0,5	obligatoire	EE				
Technique	Théorie et pratique du son (Techniques numériques)	Initiation pro tools	1	obligatoire	TP				
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Mathématiques appliquées aux arts)	Mathématiques	1	obligatoire	EE				
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Physique appliquée aux arts du	Physique	1	obligatoire	EC				

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>		Approche des outils de réflexion nécessaires à l'appréhension des dimensions historiques, éthiques et esthétiques du monde audiovisuel.							
<b>Obligatoire/optionnelle</b>		<b>Obligatoire</b>							
<b>Crédits ECTS</b>		<b>16 cr</b>							
<b>Pondération</b>		<b>4%</b>							
<b>Volume horaire</b>		<b>170 h</b>							
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>		<b>1,3,8</b>							
<b>Niveau de certification</b>		<b>6</b>							
<b>Prérequis</b>									
<b>Corequis</b>									
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>		<b>Français</b>							
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		<b>B1</b>							
<b>Quadrimestre de programmation</b>		<b>12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)</b>							
<b>Evaluation</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.							
<b>Service responsable de l'organisation</b>		<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>							
<b>Service responsable de l'évaluation</b>		<b>Secrétariat des étudiants</b>							
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>									
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation				
Technique	Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)	Point de vue musical	1	obligatoire	EC				
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse dramaturgique	0,5	obligatoire	TE				
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)	Séminaire cinéma du réel	2	obligatoire	TE				
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du scrite)	Exposé scrite	0,5	obligatoire	TE				
Général	Histoire des arts (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	obligatoire	EE				
Général	Philosophie (Philosophie de l'art)	Ethique de l'audiovisuel	1	Obligatoire	TE				

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif		Approche des bases techniques de l'image en général et de l'image électronique en particulier.			
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	3 cr				
Pondération	2%				
Volume horaire	45 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7				
Niveau de certification	6				
Prérequis					
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
Activités d'apprentissages (AA)					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Optique)	Optique	1	obligatoire	EE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique)	Image électronique	0,5	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Bloc B2****60 crédits****Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)**  
**Identifiant de l'UE****Pratique artistique du son lié à l'image**  
**UE.SON.B2.5**

Descriptif	Applications pratiques encadrées et spécifiques au son lié à l'image, sur base des acquis instrumentaux et artistiques fondamentaux.
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire
Crédits ECTS	17 cr
Pondération	9%
Volume horaire	245 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.Son.B1.1
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Initiation au studio multicaméra	1	Obligatoire	EC
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Remake : préparation + tournage	2,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Reportages I2/S2 : tournage	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Fiction 2 : sons seuls	1	obligatoire	JA+titulaire
Technique	Esthétique (Son)	Conception sonore	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Fiction 2 : mixage	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Remake : mixage	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Reportages I2/S2 : mixage	0,5	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :  
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>		Approche essentiellement pratique des bases de l'acoustique musicale et de la prise de son musical. Mixage et prise de son naturelle.			
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>				
<b>Crédits ECTS</b>	<b>8 cr</b>				
<b>Pondération</b>	<b>6%</b>				
<b>Volume horaire</b>	<b>120 h</b>				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,4,5,6,7,8</b>				
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>				
<b>Prérequis</b>	<b>UE.Son.B1.1</b>				
<b>Corequis</b>					
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>				
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)</b>				
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>				
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>				
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage autonome)	Pratique du studio multipistes 1	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Prise de son classique	2	obligatoire	JA+titulaire
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Séminaire art du son	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif		Approche théorique du son en général, dans ses domaines d'application.			
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	16 cr				
Pondération	8%				
Volume horaire	226 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8				
Niveau de certification	6				
Prérequis	UE.Son.B1.2				
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Maintenance)	Maintenance des équipements audio	1	obligatoire	EE+EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électricité)	TP Electricité	0,5	obligatoire	EE+EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Bruitage	1	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Post-synchro	0,5	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Technologie du son synchrone	0,5	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Théorie du son autonome	1	obligatoire	EO
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Théorie de la prise de son 1	1	obligatoire	EO
Technique	Écriture (Radio)	Initiation Ecriture Radio	1	obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Théorie appliquée au mixage	0,5	obligatoire	EE+EC
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Approche des effets spéciaux	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Etude des éléments théoriques fondamentaux nécessaires à la compréhension des techniques du son.				
Obligatoire/optionnelle	<b>Obligatoire</b>				
Crédits ECTS	<b>12 cr</b>				
Pondération	<b>4%</b>				
Volume horaire	<b>150 h</b>				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	<b>1,7</b>				
Niveau de certification	<b>6</b>				
Prérequis	<b>UE.Son.B1.2</b>				
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	<b>Français</b>				
Position Chronologique de l'UE	<b>B2</b>				
Quadrimestre de programmation	<b>12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)</b>				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>				
Service responsable de l'évaluation	<b>Secrétariat des étudiants</b>				
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique)	Techniques numériques	1	obligatoire	EE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Électroacoustique)	Electroacoustique 2	1,5	obligatoire	EO
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique)	Informatique 2	1	obligatoire	TE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Mathématiques appliquées aux arts)	Statistiques	0,5	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :  
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

		Approfondissement des caractères historiques et esthétiques du monde de l'audiovisuel.			
<b>Descriptif</b>					
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>				
<b>Crédits ECTS</b>	<b>7 cr</b>				
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>				
<b>Volume horaire</b>	<b>105 h</b>				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,8</b>				
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>				
<b>Prérequis</b>	<b>UE.Son.B1.3</b>				
<b>Corequis</b>					
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>				
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)</b>				
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>				
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>				
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Esthétique (Son)</b>	<b>Esthétique son</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>TE</b>
Technique	<b>Esthétique (Cinéma)</b>	<b>Langage cinématographique et neurosciences</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>TE</b>
Général	<b>Histoire des arts (Cinéma)</b>	<b>Histoire du cinéma</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>EO</b>
Général	<b>Histoire des arts (Musique)</b>	<b>Musique</b>	<b>0,5</b>	<b>obligatoire</b>	<b>EO</b>

Légende des types d'évaluation :  
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Bloc B3****60 crédits**

**Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)**  
Identifiant de l'UE

**Pratique artistique de la prise et du traitement**  
**UE.SON.B3.10**

Travaux pratiques de fin d'études, relatifs aux divers domaines du son abordés antérieurement.

<b>Descriptif</b>	
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>21 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>16%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>355 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,4,5,6,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.Son.B2.5,6</b>
<b>Corequis</b>	
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage autonome)	Pratique du studio multipistes 2	3	obligatoire	<b>JAE +titulaire</b>
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Mixage fiction/documentaire RCRTV3, approche documentaire I3/S3	1,5	obligatoire	<b>JAE +titulaire</b>
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Radio stéréo	1	obligatoire	<b>JAE +titulaire</b>
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Fiction/documentaire : préparation + tournage + montage	2	obligatoire	<b>JAE +titulaire</b>
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage son)	Son imposé	1	obligatoire	<b>JAE +titulaire</b>
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Approche documentaire I3/S3 : préparation + tournage	2	obligatoire	<b>JAE +titulaire</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Eléments créatifs de la postproduction sonore: montage son, exploitation des sons seuls, création acousmatique.				
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	5 cr				
Pondération	5%				
Volume horaire	120 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification	6				
Prérequis	UE.Son.B2.5,6				
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Environnement sonore cinéma	1	obligatoire	EC
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage son)	Sonorisation d'un film muet	1,5	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Approche théorique des questions du traitement du signal sonore et des principes généraux des techniques de sonorisation d'un spectacle.				
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	6 cr				
Pondération	5%				
Volume horaire	90 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7				
Niveau de certification	6				
Prérequis	UE.Son.B2.7				
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Renforcement sonore 1	1	obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Renforcement sonore 2	1	obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Théorie de la prise de son 2	2	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>		Exploration des aspects techniques des problématiques sonores. Mesures électroacoustiques et travail de réalisation pratique.			
<b>Obligatoire/optionnelle</b>		<b>Obligatoire</b>			
<b>Crédits ECTS</b>		<b>5 cr</b>			
<b>Pondération</b>		<b>5%</b>			
<b>Volume horaire</b>		<b>75 h</b>			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>		<b>1,7</b>			
<b>Niveau de certification</b>		<b>6</b>			
<b>Prérequis</b>		<b>UE.Son.B2.7</b>			
<b>Corequis</b>					
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>		<b>Français</b>			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		<b>B3</b>			
<b>Quadrimestre de programmation</b>		<b>12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)</b>			
<b>Evaluation</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation</b>		<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>			
<b>Service responsable de l'évaluation</b>		<b>Secrétariat des étudiants</b>			
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Mixage Cinéma	1,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du son (Techniques de mesures électroacoustiques)	Techniques de mesures électroacoustiques	1,5	obligatoire	EO+EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif		Eléments méthodologiques du montage son, du mixage cinéma et des pratiques de télévision.			
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	3 cr				
Pondération	3%				
Volume horaire	45 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8				
Niveau de certification	6				
Prérequis	UE.Son.B2.7				
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
Activités d'apprentissages (AA)					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Méthodologie du montage son	0,5	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Théorie du mixage	0,5	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Technologie du studio TV	0,5	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>		Eléments complémentaires d'électroacoustique et approche des questions essentielles de l'acoustique architecturale.			
<b>Obligatoire/optionnelle</b>		<b>Obligatoire</b>			
<b>Crédits ECTS</b>		<b>5 cr</b>			
<b>Pondération</b>		<b>3%</b>			
<b>Volume horaire</b>		<b>75 h</b>			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>		<b>1,7</b>			
<b>Niveau de certification</b>		<b>6</b>			
<b>Prérequis</b>		<b>UE.Son.B2.8</b>			
<b>Corequis</b>					
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>		<b>Français</b>			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		<b>B3</b>			
<b>Quadrimestre de programmation</b>		<b>12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)</b>			
<b>Evaluation</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation</b>		<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>			
<b>Service responsable de l'évaluation</b>		<b>Secrétariat des étudiants</b>			
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Électroacoustique)	Électroacoustique 3	1,5	obligatoire	EO
Technique	Théorie et pratique du son (Acoustique architecturale)	Acoustique architecturale	1	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif		Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).			
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	5 cr				
Pondération	6%				
Volume horaire	60 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,6,7,8,9				
Niveau de certification	6				
Prérequis	UE.Son.B2.7				
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
Activités d'apprentissages (AA)					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stage Son (B)	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :  
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>		Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE).			
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>				
<b>Crédits ECTS</b>	<b>8 cr</b>				
<b>Pondération</b>	<b>5%</b>				
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3</b>				
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>				
<b>Prérequis</b>	<b>UE.Son.B2.7</b>				
<b>Corequis</b>					
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>				
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)</b>				
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>				
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>				
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Suivi du travail de fin d'année ()</b>	<b>Suivi du travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	0,5	obligatoire	TE
		<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	2,5	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Première approche d'une réalisation en multicaméra en studio, et une motivation pour s'approprier le média télévisuel.				
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	2 cr				
Pondération	2%				
Volume horaire	60 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification	6				
Prérequis	UE.Son.B2.7				
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestre de programmation	2				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Exercice multicaméra	2	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :  
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.